Image not found or type unknown

Modification provisoire de prestation compensatoire

Par **Plaine38**, le **23/06/2008** à **17:46**

Bonjour,

Suite à mon divorce le 2 mais 2006, je suis redevable d'une prestation compensatoire de 580€ sur 6 ans.

Je suis actuellement limité en possibilités financières, et après un entretien avec mon ex-épouse, nous nous sommes mis d'accord pour que je lui verse qu'une demi-pension durant 6 mois, le solde étant reporté en fin des 6 ans en versant donc 3 mois de plus.

Comment formaliser cet accord en préservant au mieux les droits de chacun ?
Est-il nécessaire de faire appel à un juriste, d'en informer le JAF, ou un simple contrat sous seing privé suffit-il ?

De plus, le fait que mon ex-épouse vive avec une autre personne peut-il être un moyen de renégociation de la prestation, voire de son annulation ?

Je vous remercie de vos réponses.

Cordialement

Par **Plaine38**, le **23/06/2008** à **20:10**

Visiblement personne ne peut me répondre ....

Merci à tous quand même.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés